



4 impasse des écureuils  
29400 Landivisiau

Monsieur Jean-Pierre ELIAS

Mairie de Plouay

56240 PLOUAY

Landivisiau, le 13 octobre 2014

**CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION « LANDIVISIAU DOIT DIRE NON A LA CENTRALE »  
à l'enquête publique concernant les travaux de construction et d'exploitation de la canalisation  
de transport de gaz naturel entre Pleyben (29) et Plumergat (56).**

**« Projet Gazoduc Bretagne Sud »**

**A l'attention de Monsieur Jean-Pierre ELIAS, Président de la Commission d'enquête ,**  
**A l'attention de Mesdames et Messieurs les commissaires enquêteurs,**

Mesdames, Messieurs,

Par la présente le conseil collégial de notre association, au nom de tous les membres de l'association se déclare **contre ce projet de Gazoduc Bretagne Sud** et souhaite vous communiquer ses arguments étayés par les manquements et imprécisions soulevés le 14 mai 2014 par l'Autorité Environnementale du Conseil Général de L'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) :

Outre le fait que nous considérons ce projet inutile du fait de notre rejet du projet de Centrale à gaz à Landivisiau dans sa globalité, nous avons relevé des points spécifiques dans ce dossier qui confortent le point de vue que nous défendons depuis bientôt trois ans.

- **INUTILITE** : Ce projet dit s'inscrire dans le cadre du pacte électrique breton pour sécuriser et renforcer le réseau breton. Or, suite à une visite sur le terrain des auditeurs, il est rapporté que **« sans la construction de la centrale de Landivisiau, l'opportunité de construire une nouvelle canalisation ne serait pas avérée »** (page 4 de l'avis de l'Autorité Environnementale du CGEDD).
- **ABSURDITE** : Le choix d'implantation de la centrale à l'extrémité Nord Ouest de la Bretagne paraît incongru compte tenu de son éloignement vis-à-vis de sites d'approvisionnement. L'Autorité environnementale indique (page 12) **« nécessaire de rappeler dans le dossier les raisons, notamment environnementales, ayant conduit dans le pacte électrique breton, à décider d'implanter une centrale à cycle combiné gaz à l'extrémité Nord-Ouest de la Bretagne, compte tenu des caractéristiques des sites d'approvisionnement en gaz et du réseau existant »**.

- **NEFASTE POUR L'ENVIRONNEMENT** : Cette canalisation de 111 km de long aurait une emprise au sol de près de 55 000 m<sup>2</sup> qui impactera la faune, la flore, les zones humides, les terres agricoles, les cours d'eau mais aussi les habitants (un an de travaux).

Les canalisations en traversant des zones Natura 2000 seront sans nul doute responsables de dégâts sur la biodiversité et la continuité écologique. La démarche qui vise à valoriser notre patrimoine naturel est ici bafouée.

- **COUTEUX : 100 millions d'€** que l'Autorité Environnementale a recommandé de ré-estimer au vu des mesures environnementales supplémentaires qui pourrait être nécessaires notamment pour les passages de cours d'eau.

- **Nous avons réclamé sans succès, une ETUDE D'IMPACT UNIQUE conformément à ce qui est prévu par la loi dans ce type de projet.** (voir en PJ copies des courriers à la CGEDD et au Préfet du Finistère).

Ce projet faisant partie intégrante du projet de la CCCG de Landivisiau, nous considérons que l'étude d'impact unique dont a fait l'objet la CCCG et ses raccordements (RTE et GRT gaz) aurait dû intégrer également les conséquences environnementales de ce projet de Gazoduc.

*« L'Ae recommande, pour la bonne information du public, de compléter, dans le dossier, la présentation de l'insertion du projet dans le pacte électrique breton et de ses liens avec le projet de centrale de Landivisiau et **d'apprécier les impacts cumulés du projet et de la centrale, notamment sa canalisation d'alimentation en gaz** (page 5).*

- **ABSENCE DE DEMOCRATIE :**

Pour ce projet, comme pour le projet de Centrale à Gaz à Landivisiau, la population ainsi que les « élus(es) de base » ont été totalement écartés des prises de décisions. Aucun **débat citoyen** n'a été organisé **en amont de l'adoption de ce projet**. Les réunions d'information qui ont été organisées par la suite avaient pour unique but de finaliser et de communiquer sur le tracé de moindre impact.

De plus, les autorités avaient le pouvoir de saisir la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). Au lieu de cela, elles ont opté pour un « **morcellement artificiel du dossier** » qui leur permettait d'être en mesure de motiver un refus de saisine de la CNDP.

- **ATTITUDE SCANDALEUSE DU PREFET (en PJ le courrier).**

Nous n'admettons pas que le préfet ait pu user de son autorité, **à des fins politiques**, pour mettre un frein aux études concernant le projet d'interconnexion entre l'Irlande et la France. Ce projet fait partie des alternatives à la construction de la centrale à gaz et serait un atout considérable pour la réussite de notre transition énergétique. Cette attitude va à l'encontre de l'intérêt général.

Au vu de ces éléments, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les commissaires enquêteurs, d'émettre un avis défavorable sur ce projet.

Le Conseil Collégial de  
« **LANDIVISIAU DOIT DIRE NON A LA CENTRALE** »